

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 27 septembre 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15 + 1 pouvoir
MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL,
WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ.

Absents : MM. ATZENHOFFER (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.
M. WEISBECKER (excusé)

DEL. N° 56/1999

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION : FORMATION DES CADRES ASSOCIATIFS

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau
- VU la délibération du Bureau du 31 août 1998 fixant les critères d'intervention pour la formation des cadres associatifs
- CONSIDERANT la demande de subvention de l'association VALOISIRS
- VU la délibération du Bureau en date du 5 octobre 1998

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confirmer sa délibération du 5 octobre 1998 et :

- d'attribuer une subvention de 10 340 F à l'Association VALOISIRS pour la formation 1997 des cadres associatifs, se répartissant comme suit :

BAFA

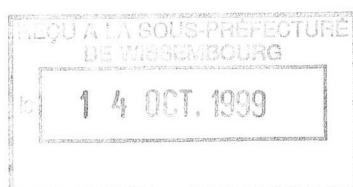
40 % de 1 700 F = 680 F par animateur (6)	4 080 F
40 % de 1 200 F = 480 F par animateur (2)	960 F

BAFA (perfectionnement)

50 % de 1 700 F = 850 F par animateur (2)	1 700 F
---	---------

BAFD (base et perfectionnement)

60 % de 2 000 F = 1 200 F par animateur (3)	3 600 F
---	---------



Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 5 octobre 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL